



COMMUNE D'ILLATS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FEVRIER 2019

L'an deux mille dix-neuf, le six février à vingt et une heures, le Conseil municipal de la commune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe DUBOURG, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 31 janvier 2019

PRESENTS : MM et Mmes Ph. DUBOURG, G. BELIN, P. PEIGNEY, C.BUZOS, S. VALLOIR, E. BANOS, E. AMART, G. BAILLET, F.PEDURAND, Ph. VINCENT, J. Ph. PROVOST, D. LESCURE

REPRESENTES : R.CARSANA (pouvoir à Ph.DUBOURG) – C.DRILLEAUD (pouvoir à G.BAILLET)

ABSENT : F.BAUDON

Secrétaire de séance : Cécile BUZOS



ORDRE DU JOUR : *(SESSION ORDINAIRE)*

DÉLIBÉRATIONS

- 1) Choix des entreprises retenues pour les travaux d'aménagement de sept logements pour les anciens (Résidence Guix de Pinos)
- 2) Autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget (Budget Guix de Pinos)
- 3) Mise en place de la Commission de Délégation de Service Public
- 4) Avis sur la demande d'enregistrement présentée par la société SAS GONFRIER FRERES – Château de Marsan pour l'exploitation d'une installation de conditionnement et de préparation de vins sur la commune de Lestiac-sur-Garonne.

QUESTIONS DIVERSES



Le compte-rendu du Conseil Municipal du 13 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

1) Choix des entreprises retenues pour les travaux d'aménagement de sept logements pour les anciens – résidence Guix de Pinos

Monsieur DUBOURG souhaite informer le conseil municipal du déroulement de la consultation concernant les travaux d'aménagement de sept logements pour les anciens dans l'ancienne propriété appartenant aux conjoints LABAT et dénommée dorénavant « Résidence Guix de Pinos ». Il s'agit d'un marché à procédure adaptée.

Après publication dans le journal « Le Républicain » le 8 novembre 2018, mise en ligne de la consultation sur le site www.marchespublics.aquitaine.fr et publication au BOAMP le 2 novembre 2018, les offres reçues sur le site www.marchespublics.aquitaine.fr ont été examinées le 4 décembre dernier. En voici le détail :

Lot 1 : Démolitions, maçonnerie, gros œuvre, retrait amiante

	MONTANT HT
ESTIMATIF	94 600.00 €
SNEE Bernard DUPIOL et FILS BAZAS	99 702.00 €
SARL SPADETTO et FILS BERNOS BEAULAC	112 384.00 €
GIRONDE TRAVAUX LANGON	192 787.59 €

Lot 2 : Charpente, couverture, zinguerie

	MONTANT HT
ESTIMATIF	20 200.00 €
Ets LAURENT COIMERES	18 941.50 €
J.C. Charpentes SPADETTO BERNOS BEAULAC	20 191.68 €

Lot 3 : Menuiserie extérieure

	MONTANT HT
ESTIMATIF	50 400.00 €
Sarl TECHNIC ISOLATION GIRONDE SUR DROPT	31 354.02 €
SARL A. M. PVC CARBON BLANC	40 048.00 €
SARL MAURA CAPTIEUX	38 900.00 €
EURL MCD (DOUENCE) HOSTENS	31 766.00 €

Lot 4 : Menuiserie bois

	MONTANT HT
ESTIMATIF	16 200.00 €
SARL MAURA CAPTIEUX	16 949.00 €
EURL MCD (DOUENCE) HOSTENS	19 942.20 €

Lot 5 : Plâtrerie, isolation, faux plafonds

	MONTANT HT
ESTIMATIF	36 300.00 €
SARL GETTONI	40 909.00 €

Lot 6 : Electricité, chauffage

	MONTANT HT
ESTIMATIF	34 200.00 €
SARL DARRIET et Fils AUROS	54 337.00 €
Electricité Générale PALMIERI ST SYMPHORIEN	43 304.76 €

Lot 7 : Plomberie sanitaire

	MONTANT HT
ESTIMATIF	50 300.00 €
SARL DARRIET et Fils AUROS	62 915.00 €

Lot 8 : Carrelage

	MONTANT HT
ESTIMATIF	5 300.00 €

Aucune entreprise n'a déposé d'offre sur la plateforme.

Lot 9 : Peinture sol souple

	MONTANT HT
ESTIMATIF	35 800.00 €
Sarl MLS AQUITAINE LATRESNE	44 738.50 €
MATE Jean-Claude LANGON	37 252.57 €
ENTREPRISE CABANNES	41 146.31 €

Lot 10 : Voirie et réseaux divers

	MONTANT HT
ESTIMATIF	42 000.00 €
Eiffage Route Sud Ouest TOULENNE	81 433.00 €

A l'issue de la réunion, les dossiers ont été confiés au maître d'œuvre –Monsieur Alain ALVARO- pour analyse. Cette dernière n'a pas mis en évidence d'anomalie, l'ensemble des offres étant conformes.

Après demande de précisions pour certaines offres et négociations, les offres et le classement final sont les suivants :

Lot 1 : Démolitions, maçonnerie, gros œuvre, retrait amiante

	MONTANT HT	Critère 1	Critère 2	Bilan	
		Note Prix 60 %	Valeur technique 40 %	Note totale	Classement
SNEE Bernard DUPIOL et FILS	92 111.18	12.00	8.00	20.00	1
SARL SPADETTO et FILS	112 384.00	9.36	8.00	17.36	2
GIRONDE TRAVAUX	192 787.59	0	8.00	8.00	3

Lot 2 : Charpente, couverture, zinguerie

	MONTANT HT	Critère 1	Critère 2	Bilan	
		Note Prix 60 %	Valeur technique 40 %	Note totale	Classement
Ets LAURENT COIMERES	18 333.50	12.00	8.00	20.00	1
J.C. Charpentes SPADETTO	20 191.68	10.78	8.00	18.78	2

Lot 3 : Menuiserie extérieure

	MONTANT HT	Critère 1	Critère 2	Bilan	
		Note Prix 60 %	Valeur technique 40 %	Note totale	Classement
Sarl TECHNIC ISOLATION	18 244.02	8.87	7.20	16.07	4
SARL A. M. PVC	15 000.00	11.55	8.00	19.55	2
SARL MAURA	14 459.00	12.00	8.00	20.00	1
EURL MCD (DOUENCE)	14 784.28	11.73	7.20	18.93	3

Lot 4 : Menuiserie bois

	MONTANT HT	Critère 1	Critère 2	Bilan	
		Note Prix 60 %	Valeur technique 40 %	Note totale	Classement
SARL MAURA	16 101.55	12.00	8.00	20.00	1
EURL MCD (DOUENCE)	19 543.16	9.44	7.20	16.64	2

Lot 5 : Plâtrerie, isolation, faux plafonds

	MONTANT HT	Critère 1	Critère 2	Bilan	
		Note Prix 60 %	Valeur technique 40 %	Note totale	Classement
SARL GETTONI	38 000.00	12.00	8.00	20	1

Lot 6 : Electricité, chauffage

	MONTANT HT	Critère 1	Critère 2	Bilan	
		Note Prix 60 %	Valeur technique 40 %	Note totale	Classement
SARL DARRIET et Fils	45 000.00	9.80	8.00	17.80	2
Electricité Générale PALMIERI	38 022.00	12.00	8.00	20.00	1

Lot 7 : Plomberie sanitaire climatisation réversible

	MONTANT HT	Critère 1	Critère 2	Bilan	
		Note Prix 60 %	Valeur technique 40 %	Note totale	Classement
SARL DARRIET et Fils	61 000.00	12.00	8.00	20.00	1

Lot 8 : Carrelage

Un courriel a été adressé à trois entreprises déjà en possession du D.C.E.

- SNEE DUPIOL ET FILS
- SARL SPADETTO ET FILS

- LATOUR CARRELAGE

Seule la société LATOUR a envoyé l'acte d'engagement, le devis et son mémoire technique.
L'offre est recevable.

	MONTANT HT	Critère 1	Critère 2	Bilan	
		Note Prix 60 %	Valeur technique 40 %	Note totale	Classement
LATOUR CARRELAGE	4 618.07	12.00	8.00	20.00	1

Lot 9 : Peinture sol souple

	MONTANT HT	Critère 1	Critère 2	Bilan	
		Note Prix 60 %	Valeur technique 40 %	Note totale	Classement
Sarl MLS AQUITAINE	42 755.93	9.20	8.00	17.20	3
MATE Jean-Claude	34 705.94	12.00	8.00	20.00	1
ENTREPRISE CABANNES	41 146.31	9.77	8.00	17.77	2

Lot 10 : Voirie et réseaux divers

	MONTANT HT	Critère 1	Critère 2	Bilan	
		Note Prix 60 %	Valeur technique 40 %	Note totale	Classement
Eiffage Route Sud Ouest	51 990.50	12.00	8.00	20.00	1

Lors de la remise du rapport d'analyse le 18 décembre dernier et sur conseil du maître d'oeuvre il est proposé de retenir les entreprises suivantes :

LOTS	MONTANT HT
Lot 1 : Démolitions, maçonnerie, gros œuvre, retrait amiante SNEE Bernard DUPIOL et FILS	92 111.18 €
Lot 2 : Charpente, couverture, zinguerie Ets LAURENT	18 333.50 €
Lot 3 : Menuiserie extérieure SARL MAURA	14 459.00 €
Lot 4 : Menuiserie bois SARL MAURA	16 101.55 €
Lot 5 : Plâtrerie, isolation, faux plafonds SARL GETTONI	38 000.00 €
Lot 6 : Electricité, chauffage Electricité Générale PALMIERI	38 022.00 €

Lot 7 : Plomberie sanitaire climatisation réversible	
SARL DARRIET et Fils	61 000.00 €
Lot 8 : Carrelage	
LATOIR CARRELAGE	4 618.07 €
Lot 9 : Peinture sol souple	
MATE Jean-Claude	34 705.94 €
Lot 10 : Voirie et réseaux divers	
Eiffage Route Sud Ouest	51 990.50 €
TOTAL	369 341.74 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE et ENTERINE le choix des entreprises comme indiqué ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés avec les entreprises concernées ainsi que tout document concernant ce dossier.

Délibération adoptée par 14 voix POUR.

Monsieur Gilles BAILLET demande s'il s'agit d'une RPA ou d'appartements. Monsieur DUBOURG rappelle que ce sont des appartements réservés en priorité à des personnes âgées des communes d'ILLATS et de SAINT MICHEL DE RIEUFRET. Il précise aussi qu'un appartement de secours sera à l'étage ; il servira pour les urgences.

2) Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget Guix de Pinos (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

Monsieur le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme, les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Montant des dépenses d'investissement en 2018 (Hors chapitre 16 «Remboursement d'emprunts») : **820 267.00 €**

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 150 000.00 € (< 25% de 820 267.00 €).

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Bâtiments

- Travaux d'aménagement de sept logements pour les anciens Résidence Guix de Pinos

Opération 101 – Chapitre 23 – article 2315

Total : **150 000.00 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter les propositions de M. le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Délibération adoptée par 14 voix POUR.

3) Mise en place de la commission DSP

Les membres du Conseil Municipal,

Vu les articles L1411-5, D1411-3 à D1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération n° 61/2018 du 14/11/2018 décidant de la création de la commission de DSP et des modalités de dépôts des listes des candidats conformément à l'article D1411-5 du CGCT

Considérant qu'il convient de procéder aux opérations de vote :

Considérant que 2 listes ont été régulièrement déposées et enregistrées, à savoir :

Liste A :

Titulaires		Suppléants	
Nom	Prénom	Nom	Prénom
CARSANA	Robert	LESCURE	Danièle
VINCENT	Philippe	BUZOS	Cécile
BELIN	Ginette	AMART	Emmanuelle
PEDURAND	Frédéric	VALLOIR	Sylvie
PEIGNEY	Patricia	BANOS	Eric

Liste B :

Titulaires		Suppléants	
Nom	Prénom	Nom	Prénom
BAILLET	Gilles	DRILLEAUD	Catherine
BAUDON	Fabien		

Décide de procéder à l'élection des membres de la commission :

Après vote conformément aux règles fixées, sont déclarés membres de la commission de délégation de service public :

Titulaires		Suppléants	
Nom	Prénom	Nom	Prénom
CARSANA	Robert	LESCURE	Danièle
VINCENT	Philippe	BUZOS	Cécile
BELIN	Ginette	AMART	Emmanuelle
PEDURAND	Frédéric	VALLOIR	Sylvie
BAILLET	Gilles	DRILLEAUD	Catherine

Conformément à l'article L1411-5 du CGCT :

1. Le Président de la commission est Monsieur DUBOURG, Maire de la commune d'Illats ;

2. Sur invitation du Maire, le comptable public de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence peuvent siéger également à la commission avec voix consultative ;

3. En raison de ses compétences en matière de délégation de services publics, et dans la limite des textes en vigueur, le président peut inviter un représentant de la société qui sera choisie comme AMO pour siéger à la commission avec voix consultative ;

4) Avis sur la demande de la société SAS GONFRIER FRERES – Château de Marsan pour l'exploitation d'une installation de conditionnement et de préparation de vins située sur la Commune de Lestiac-Sur-Garonne

Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal qu'une consultation publique a été prescrite par arrêté préfectoral, du 11 février 2019 au 11 mars 2019 inclus dans les mairies **d'ARBANATS, LANGOIRAN, LESTIAC SUR GARONNE, PODENSAC, PAILLET, RIONS et d'ILLATS**, sur la demande présentée par la société SAS GONFRIER FRERES – Château de Marsan pour l'exploitation d'une installation de conditionnement et de préparation de vins située sur la Commune de Lestiac-Sur-Garonne

Le conseil municipal,

Après avoir examiné le dossier transmis par la Préfecture de la Gironde,

Après en avoir délibéré,

Emet un avis favorable à cette autorisation avec une réserve émise sur la zone d'épandage d'ILLATS où le respect d'une zone de 80 mètres de largeur le long de la parcelle référencée section F n°1223 doit être envisagé.

Délibération adoptée par 13 voix POUR et 1 voix CONTRE (F.PEDURAND)

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur DUBOURG informe les élus que lors du Conseil Communautaire du 26 septembre 2018, a été voté le changement des statuts de la Communauté de communes au 1^{er} janvier 2019 et notamment la nouvelle politique sportive du territoire.

Afin de mettre en place cette Commission Sport, Monsieur DUBOURG demande si des élus souhaitent intégrer ce groupe. Monsieur Gilles BAILLET et Monsieur Frédéric PEDURAND sont volontaires pour participer à cette commission. Monsieur DUBOURG prend en compte de ces demandes et se chargera d'informer la CDC.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur DUBOURG lève la séance à 21 heures 45